



Berne, le 6 septembre 2017

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Projet fiscal 17 (PF 17)

Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation sur le Projet fiscal 17 (PF 17) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

La consultation prend fin le **6 décembre 2017**.

Le point de départ de ce projet est la suppression, dans le domaine de l'imposition des entreprises, des statuts fiscaux spéciaux qui ne sont plus acceptés sur le plan international. Afin que la Suisse reste un site d'implantation attractif pour les entreprises, cette mesure est accompagnée de l'introduction de nouvelles réglementations fiscales spéciales. Les cantons obtiennent en outre une marge de manœuvre budgétaire leur permettant de réduire si nécessaire l'impôt sur le bénéfice afin de maintenir leur compétitivité sur le plan international. La péréquation financière est adaptée aux nouvelles réalités de la politique fiscale afin d'éviter des déséquilibres entre les cantons. L'augmentation de l'imposition des dividendes et la hausse des montants minimaux prescrits par la Confédération en matière d'allocations pour enfant et d'allocations de formation professionnelle garantissent que les charges de la réforme soient réparties de façon équilibrée et que les entreprises fournissent elles aussi une contribution appropriée.

Vous êtes invités à vous prononcer sur les textes mis en consultation et à remplir le questionnaire annexé.

La consultation est menée par voie électronique. La documentation correspondante peut être téléchargée sur le site:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Madame Tamara Pfammatter, responsable de projet, téléphone 058 464 28 03, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer

Annexe: mentionnée